

Belvaux/Sanem, le 04 avril 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que, suivant la décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement, le Climat et la Biodiversité, en date du **28 mars 2025**, l'autorisation N° **2024-001215-G** a été accordée.

Demandeur:

Sicona Sud-Ouest

Objet:

La mise en œuvre d'un plan de gestion dans le cadre des mesures de gestion, de restauration ou d'amélioration des

mares existantes

Lieu:

les territoires de leurs communes membres

Conformément à l'article 60 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le public est informé que la décision portant autorisation sera affichée à la maison communale pendant une durée de **trois mois**.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du 04 avril 2025 au 04 juillet 2025 inclus.

L'arrête en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

La secrétaire,

Manon Greven

SANE N

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Nathalie Morgenthaler, echevine